

Paris, le 1er Février 2007

Procès-verbal de :

Création de la section du Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et des Collectivités Territoriales – Force Ouvrière de la Direction Interdépartementale des Routes Ile-de-France (SNITPECT-FO DIRIF)

par l'Assemblée Générale des adhérents du 1er Février 2007

Vu le [statut du Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et des Collectivités Territoriales du 09 Janvier 2006](#) modifié suite à son approbation lors du congrès des 8 et 9 décembre 2005 ;

Vu la décision de création de sections du [Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et des Collectivités Territoriales](#) au sein des Directions Interdépartementales des Routes lors du congrès des 7 et 8 décembre 2006 ;

1- Le bureau régional de l'Ile-de-France du Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et des Collectivités Territoriales – Force Ouvrière a organisé une Assemblée Générale le 01 Février 2007 à la Direction Régionale de l'Équipement de l'Ile-de-France au 21, 23 rue Miollis 75732 Paris invitant l'ensemble des adhérents intégrés ou appelés à être intégrés à la Direction Interdépartementale des Routes Ile-de-France .

2 - Les adhérents ont décidé de la création de la section du Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et des Collectivités Territoriales – Force Ouvrière de la Direction Interdépartementale des Routes Ile-de-France (SNITPECT-FO DIRIF).

3 - Le siège de la section SNITPECT-FO DIRIF est celui de la Direction Interdépartementale des Routes Ile-de-France au 79A Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94002 Créteil BP45

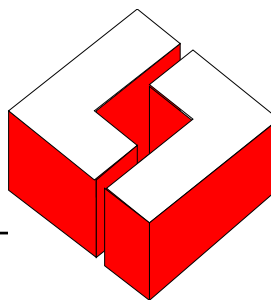
4 - La section sera intégrée au sein d'un futur cartel local Force Ouvrière de la DIRIF. A ce titre, la section sera représentée au sein des instances paritaires qui seront désignées ultérieurement.

5 - Le bureau constitutif de la section SNITPECT-FO DIRIF a été élu le 01 Février 2007 suivant la répartition des fonctions suivantes :

Secrétaire de section : Arnault THERY

Nombre de voix présentes : 8

Nombre de voix exprimées : 8



Adjoint au secrétaire de section : Moustapha SAVANE

Nombre de voix présentes : 8

Nombre de voix exprimées : 8

Adjoint au secrétaire de section : Nicolas BARASZ

Nombre de voix présentes : 8

Nombre de voix exprimées : 8

Trésorier de section : Virginie LOMBARD

Nombre de voix présentes : 8

Nombre de voix exprimées : 8

7 - Des correspondants de sites seront nommés ultérieurement afin d'assurer le relais et l'animation syndicale locale. Ces correspondants seront désignés pour assurer une représentation à l'échelle territoriale des districts.

8 – Le présent procès-verbal sera porté à connaissance de la Commission Exécutive du SNITPECT-FO

9 – Le présent procès-verbal sera porté à connaissance du Directeur Interdépartementale des Routes Ile-de-France

10 – Un compte bancaire sera ouvert par le trésorier de section pour gérer les cotisations syndicales et les frais de fonctionnement de la section

Rédigé par Eric VACHET, le 01/02/2007